

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.
Absents excusés : Jean-Louis DE VETTOR (pouvoir à Guillaume VOISIN), Séverine GIBOUDOT
Absent : Romain PASSERAT

1 – Avenant travaux commerce

Le Conseil municipal a décidé de modifier le carrelage initialement prévu dans le projet de l'espace commercial 7 rue de Nevy ; le surcoût s'élève à 2 610,72 € HT et fait l'objet d'un avenant.

2 – Logements sociaux

Lors de l'attribution des lots dans le cadre de la réhabilitation de deux logements de l'immeuble 7 rue de Nevy, aucune entreprise n'avait été retenue pour la partie «charpente » (un seul candidat avec une offre de prix significativement supérieure à l'estimation). Une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot que le Conseil municipal a décidé d'attribuer à l'entreprise PUGET (parmi 5 candidats) pour un montant HT de 7 699 €, sur la base de l'offre la mieux disante.

3 – Legs LAMY

Le Conseil municipal répartit les intérêts du legs LAMY entre les 3 bénéficiaires, à savoir l'Ecole Publique, l'Ecole Privée et le CCAS qui reçoivent chacun 203 €.

4 – Tarifs eau-assainissement 2018

Les tarifs votés pour l'année 2018, identiques à ceux de 2016 et 2017, sont les suivants (tarifs HT) :

<u>EAU</u> Abonnement	46,00 €
Prix du m ³ d'eau consommé	0,92 €
<u>ASSAINISSEMENT</u> Abonnement Voitur	2,90 €
Prix du m ³ d'eau consommé	0,52 €

5 – Factures d'eau

Un abonné au service de l'eau a sollicité la commission réseaux afin d'obtenir un dégrèvement sur la redevance d'assainissement pour les besoins de sa ferme. Le Conseil municipal a décidé de lui accorder ce dégrèvement sur les 2 m³ consommés à 9 voix pour et 2 abstentions. Il a été décidé, à 10 voix pour et 1 voix contre, qu'un courrier sera adressé à cet abonné l'informant du caractère exceptionnel de ce dégrèvement étant donné qu'il n'a plus la qualité d'exploitant agricole.

Un autre abonné a présenté une demande de dégrèvement suite à des fuites dans son installation d'eau, réparées par le propriétaire du logement. Cependant, la présence de l'abonné dans la maison est trop récente pour constater une consommation anormale et il n'y a pas de facture d'un professionnel pour attester des réparations. Sa demande sera réétudiée après le relevé de la consommation 2017 dont l'examen permettra de constater si celle-ci a effectivement diminué suite à des réparations.

6 – Acquisition d'une pompe

Le Conseil municipal décide de confier à l'entreprise MOUREAU le remplacement d'une pompe immergée à la station de pompage, pour un montant HT de 4 968,00 €.

7 - Décisions modificatives

Au vu des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année dans le budget général et le budget annexe maison de santé, le Conseil municipal ajuste les comptes, afin de prendre en compte les écritures comptables qui n'avaient pas été prévues au moment du vote du budget primitif.

8 – Rapport de la CLECT

Le Conseil municipal se prononcera sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille lors d'une prochaine séance.

9 - Sollicitation de la DETR 2018

Le Conseil municipal a l'intention de renouveler l'équipement informatique de l'école en 2018 et sollicite à ce titre auprès de la Préfecture du Jura une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'École numérique.

10 - Attribution du logement de la Poste

Suite au départ annoncé des locataires du logement de la Poste, le Conseil municipal décide d'attribuer cet appartement d'une superficie de 80 m² à Mr Matthieu PERNOT pour un loyer de 493,68 €, auquel s'ajoutent 40 € de charges mensuelles correspondant aux frais de chauffage, à compter du 15 janvier 2018.

11 – Convention de recouvrement

Etant donné le passage à 15 € du seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, à signer une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le comptable de Bletterans, visant à respecter ce nouveau seuil.

12 - Régie salle des fêtes

Face aux difficultés du régisseur de la salle des fêtes à respecter le montant de l'encaisse trop vite atteint, le Conseil municipal décide de porter le montant de cette encaisse à 1 000 €, et ce sans condition de délai, pour les dépôts à la Trésorerie de Bletterans.

13 – Fibre optique

La commune a été sollicitée par le Conseil Départemental pour accueillir une chambre de répartition du réseau pour la fibre optique. Parmi les différentes possibilités, il opte pour l'implantation de cette chambre sur le parking rue de la Baume, dans le prolongement des garages des logements communaux.

14 – Plan Local d'Urbanisme

Afin d'approfondir le volet paysager dans le cadre de la révision du PLU, un diagnostic complémentaire est proposé par un cabinet pour un coût de 7 500 €. Le Conseil municipal ne souhaite pas retenir cette option dans l'immédiat, dans l'attente du retour d'une étude paysagère réalisée par les services de l'état.

15 – Rythmes scolaires – organisation à la rentrée 2018

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 introduit une possibilité de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, soit le retour à la semaine de 4 jours. Le Conseil municipal décide de revenir à une organisation sur 4 journées par 7 voix pour et 4 voix contre.

16 –Forêts

Le Conseil municipal décide de retenir l'assiette des coupes pour l'année 2018 : parcelle 17a dont le produit des coupes sera destiné à l'affouage.

Il approuve le descriptif des travaux programmés par l'ONF pour l'année 2018 à hauteur de 7 168 € HT et pour le premier trimestre de l'année 2019 à hauteur de 2 640 € HT, conformément au document d'aménagement de la forêt.

17 – Budgets annexes « logements sociaux »

Le Conseil municipal décide de clôturer le budget annexe « logements sociaux » correspondant aux appartements créés dans la Grande rue concomitamment à la maison de santé, et de créer le budget annexe « logements sociaux 2 » en vue de la création de deux logements 7 rue de Nevy.

